Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

2023

ARTICLE 13

Mutations – Promotions – Affectations

Lorsque vous désirez changer de classe d'emploi, de bureau de poste ou les deux, vous devez soumettre une demande d'emploi STTP-OPU. **Les demandes sont bonnes à vie** ou jusqu'à l'obtention de votre premier choix ou encore, jusqu'à **l'annulation de votre demande via un formulaire amendé dans les délais.**

➔ATTENTION : Il est de votre responsabilité de tenir à jour vos demandes d'emploi.←

C'EST PRIMORDIAL, CAR PLUSIEURS NOMINATIONS SONT EXÉCUTOIRES ET AUTOMATIQUES. Il est important de s'informer avant de demander une mutation comme commis ou facteur ; la réalité est souvent moins intéressante qu'il n'y paraît et de plus, il y a **UN GEL D'UN AN LORSQUE VOUS MUTEZ D'UN GROUPE A L'AUTRE.** Un an, c'est long…

Les demandes doivent être effectuées au plus tard le deuxième vendredi précédant la semaine pendant laquelle les mesures de dotation sont entamées. Donc, par le fait même, les demandes doivent être soumises au plus tard l'avant-dernier vendredi du mois précédent.

Le mouvement de l'effectif vous retournera les demandes comportant des erreurs, celles qui sont incomplètes ou encore qui comportent des ambiguïtés.

Voici un tableau des dates limites pour soumettre une demande d'emploi STTP-OPU pour l'année **2023**. Ces dates sont à titre indicatif, l'employeur pourrait les modifier.

DATES LIMITES DE LA DEMANDE	POUR LES NOMINATIONS DE
23 décembre 2022	JANVIER 2023
20 janvier 2023	FÉVRIER 2023
17 février 2023	MARS 2023
24 mars 2023	AVRIL 2023
21 avril 2023	MAI 2023
19 mai 2023	JUIN 2023
23 juin 2023	JUILLET 2023
21 juillet 2023	AOÛT 2023
18 août 2023	SEPTEMBRE 2023
22 septembre 2023	OCTOBRE 2023
20 octobre 2023	NOVEMBRE 2023
17 novembre 2023	DÉCEMBRE 2023
22 décembre 2023	JANVIER 2024

Le bureau de l'Article 13 du STTP à Léo-Blanchette est situé sur la mezzanine de la cafétéria. Vous pouvez venir nous rencontrer ou bien communiquer avec nous afin de prendre un rendez-vous au numéro de téléphone suivant : 514-345-7355 ou par courriel ; sttp_art13@yahoo.ca . Il nous fera plaisir de vous aider !

COMMENT REMPLIR UN FORMULAIRE DE DEMANDE DE MUTATION ?

Quand vous remplissez un formulaire de demande de mutation, vous devez cocher une des 2 petites cases, tout dépendant si vous faites une nouvelle demande ou bien si vous désirez annuler des demandes précédentes. Ensuite :

Section 1 : **Vous devez remplir le formulaire selon votre situation actuelle. (*voir l'exemple au verso*)**

Section 2 : **Si vous faites une nouvelle demande, vous devez indiquer les choix de mutation qui vous intéressent par ordre de préférence. Si vous faites une annulation, vous devez faire un grand X afin d'annuler vos demandes. (*voir l'exemple au verso*)**

Section 3 : **Vous devez faire signer votre formulaire. La copie rose vous sera remise immédiatement.**

P.S. : Les mutations on lieu tout au long de l'année, incluant le mois décembre.

Syndicalement,

Stéphane Fauvelle
Secrétaire-archiviste
STTP-Section locale de Montréal
SF/JFB/AF/go sepb-574

Jean-François Beauchemin
Directeur, Comité finance et activités sociales

Alex Fauvelle
Directeur, Comité d'organisation et information

VERSO

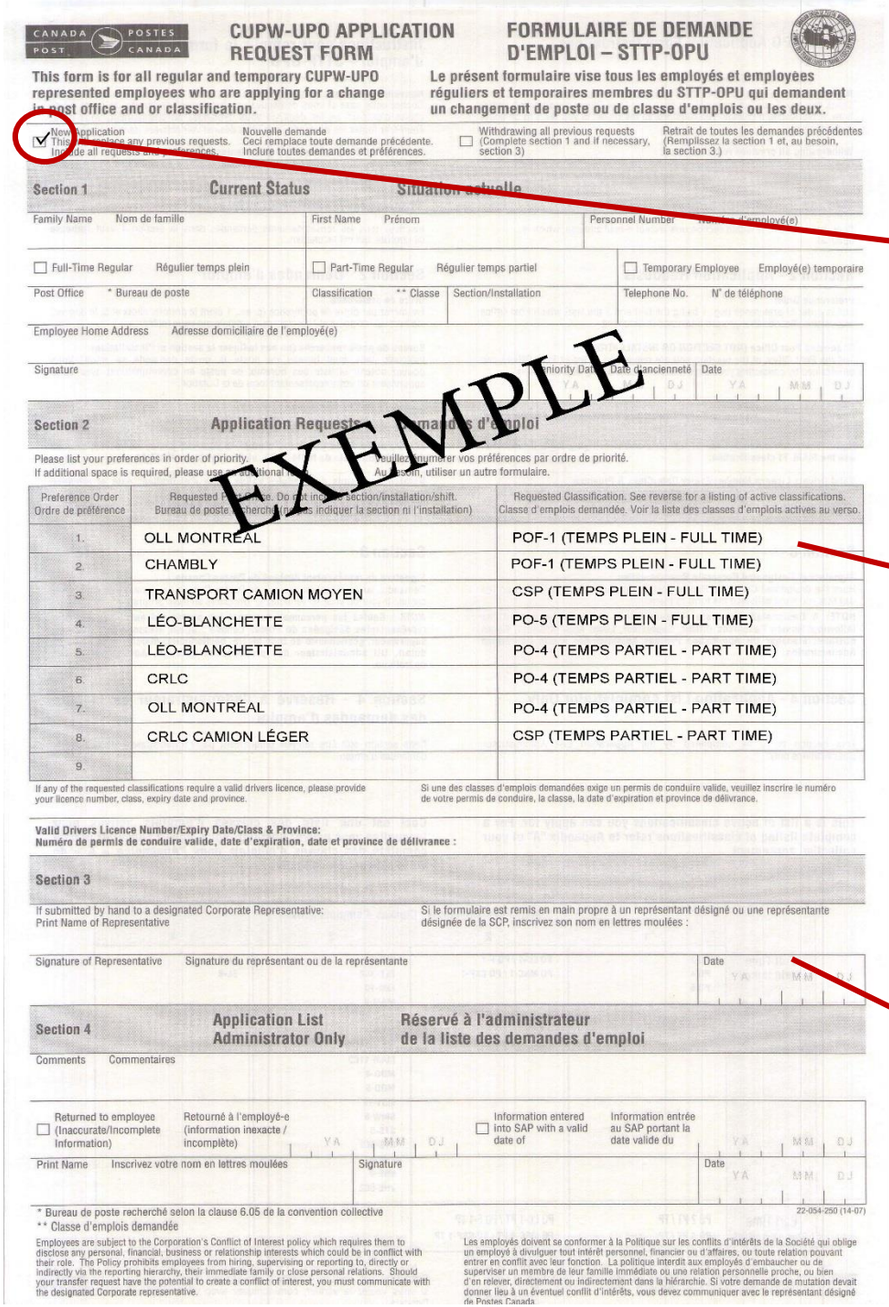

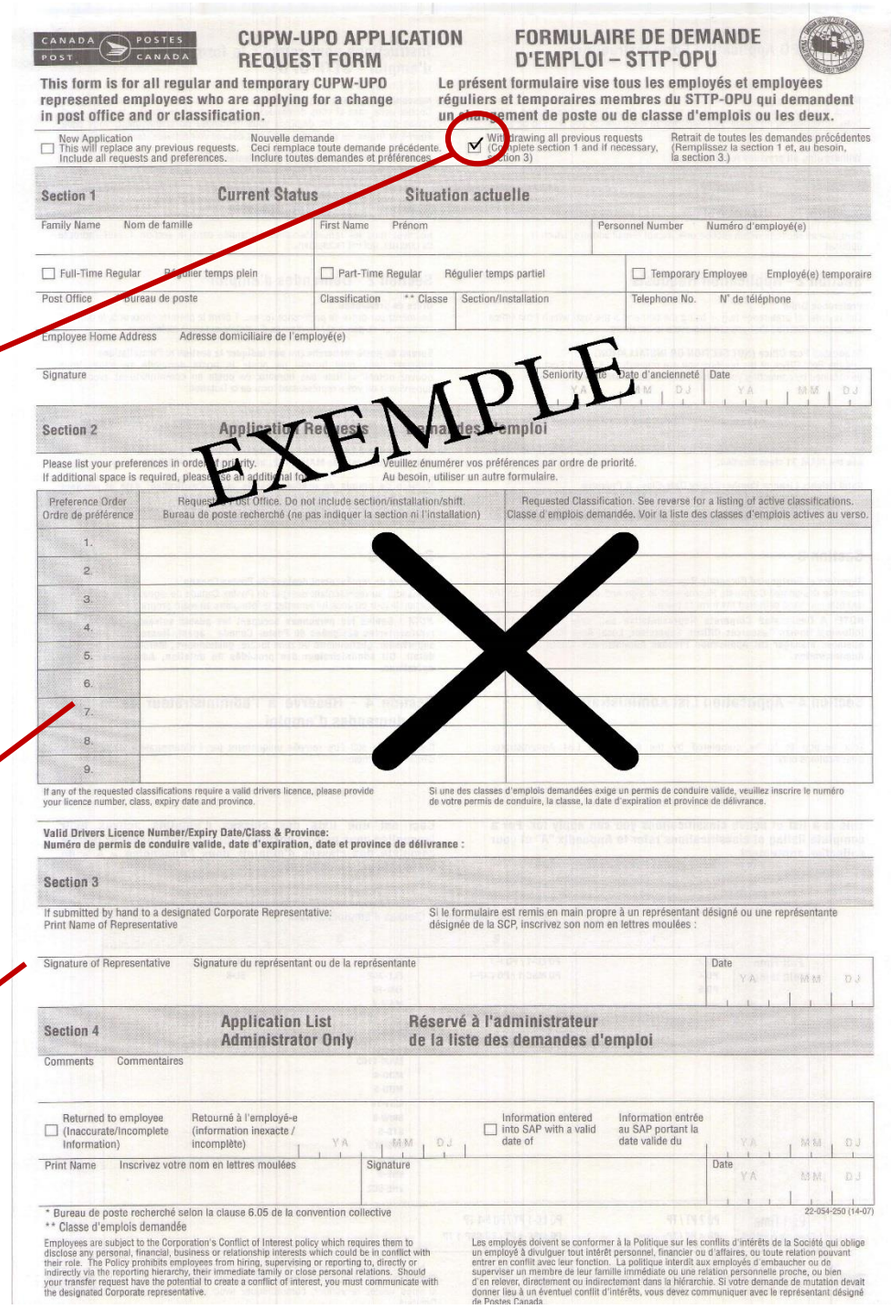

Dans le cas d'une nouvelle demande.

Dans le cas d'une annulation.

Veuillez indiquer vos préférences par ordre de priorité.

Pour annuler vos demandes, vous devez faire un grand X.

Vous devez faire signer votre formulaire.